



# Permanences fiscales 2024

La période de déclaration des revenus débute le 14 avril, prend fin le 21 mai pour la déclaration papier et le 30 mai pour la déclaration électronique.

Afin de vous accompagner dans ces démarches, le cabinet Amiel Conseil Patrimoine installé à Orbais l'Abbaye se met gracieusement à votre disposition lors de permanences fiscales dans la commune d'**Orbais-l'Abbaye**.

**Le jeudi 11 avril de 09h à 12h**

**Le mardi 23 avril de 14h à 17h**

Rendez-vous dans la **salle des Séquoias**, en face de la salle des fêtes !



**AMIEL CONSEIL PATRIMOINE**

7 chemin du moulin de la ville  
51270 Orbais l'Abbaye

07 64 71 55 52 - [contact@amielconseil.fr](mailto:contact@amielconseil.fr)